

Direction Commande publique

**OBJET : CESSION D'UN SCOOTER MBK IMMATRICULE 9074 ND 07 SUITE A
UNE VENTE AUX ENCHERES SUR LE SITE AGORASTORE**

VU les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-2020-96 du 03 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE ,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société Aura Services a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

DECIDE

Article 1

La cession du scooter suivant à la société Aura Services domiciliée 14B rue des Malles, 26240 Saint Vallier, France.

Un scooter de marque MBK, immatriculé 9074 ND 07 du 26/10/1995 pour la somme de 355 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société Aura Services.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône
le et informe que la présente décision peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de
Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON
CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 28 juillet 2022

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

